



DESTINATAIRES : À l'ensemble du personnel du CISSMO

EXPÉDITRICE : Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 29 février 2024

OBJET : **Versement de la rétroaction salariale pour les coordonnateurs techniques GBM (2277) et les adjoint(e)s à la direction (5313)**

Dans le cadre d'une décision arbitrale rendue en février 2022 pour les coordonnateurs techniques GBM et d'une entente dans le cadre des travaux du Comité national des emplois pour les adjoint(e)s à la direction, nous pouvons maintenant vous confirmer une date de versement des sommes dues, soit le 21 mars 2024.

Depuis plusieurs semaines, les fournisseurs de paie (Logibec et Médiosolution) travaillent à préparer cette rétroactivité dans les meilleurs délais possibles. Votre taux horaire a quant à lui été ajusté pour la paie du 11 au 24 février 2024, déposée le 7 mars prochain.

Pour les coordonnateurs techniques GBM, cette rétroaction s'échelonne du 1^{er} mai 2008 au 10 février 2024 et pour celle des adjoint(e)s à la direction, la période est du 1^{er} octobre 2011 au 10 février 2024.

Merci de votre collaboration.

NL